



AVIS DE COURSE

Championnat de France des Monotypes Habitables

HYERES – 28 octobre au 1^{er} novembre 2004

1. AUTORITE ORGANISATRICE :

Le « Championnat de France des Monotypes Habitables » est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée par le C.O.Y.C.H. Le championnat de France des Monotypes Habitables se déroulera du 28 octobre au 1^{er} novembre 2004.

2. ZONE DE COURSES : Rade de Hyères.

3. REGLES DE COURSES

- 3.1. Les RCV 2001-2004 et leurs appendices
- 3.2. Les règles d'équipement pour les voiliers
- 3.3. Les prescriptions de la FFVoile
- 3.4. Les règles des Classes invitées
- 3.4 Le présent avis de course
- 3.5 Les Instructions de Course et les éventuels avenants.

4. TITRES

Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages français des Classes qui remplissent les critères définis par le règlement du Championnat de France des Monotypes Habitables 2004.

Ce règlement est disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/habitable1/champ_de_france/Index_CDF.html#

5. CLASSES ADMISES

Le Championnat de France des Monotypes Habitables est ouvert aux Classes monotypes suivantes : Corsaire, Fun, J80, Open 5.7, Melges 24, Surprises, Sélection, Neptune 6.25.

Chaque bateau et son équipage doivent être en conformité avec leurs règles de Classe.

6. INSCRIPTION

Les inscriptions devront être adressées au :

C.O.Y.C.H.

61 avenue du Docteur Robin – 83400 HYERES (France)

Tel : 33 (0) 4 94 38 61 67 – Fax : 33 (0) 4 94 38 68 14

E-mail : COYCH@wanadoo.fr

Les inscriptions accompagnées de leur règlement doivent parvenir au COYCH avant le 09/10/2004. Après cette date, le montant de chaque inscription sera majoré de 50 €.

Les droits s'élèvent à : 150 € pour les classes Surprise, Melges, Selection et J80
90 € pour les classes Corsaire, Fun, Neptune 6.25, Open 5.70

7. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions définitives seront enregistrées sur place au COYCH du 28 octobre 14h au 29 octobre 20h.

Les concurrents français devront présenter leur licence valide avec le cachet médical (ou l'attestation de non contre indication) et l'autorisation parentale pour les mineurs, le certificat de conformité de leur voilier et leur autorisation de port de publicité si nécessaire.

Les concurrents étrangers devront être en règle avec le code d'admissibilité ISAF et devront présenter une quittance d'assurance **originale** au tiers d'un minimum de 1.500.000,00 Euros.
En cas d'incapacité à présenter cette quittance, la FFVoile leur proposera une assurance au tiers couvrant le montant ci-dessus défini.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants : « J'accepte de me soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toute autre règle qui régit cette manifestation. »

Les équipages devront présenter obligatoirement au moment de la confirmation de l'inscription, l'original de l'attestation valide d'assurance du bateau.

Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

8. PROGRAMME

Jeudi 28 octobre 2004	14h00	Inscriptions et jauge
Vendredi 29 octobre 2004	10h00 14h00 19h00 20h00	Inscriptions et jauge Course d'entraînement Buffet de bienvenue Heure limite de grutage
Samedi 30 octobre 2004	08h00 10h00 11h00 Au retour des courses	Inscriptions et jauge Clôture des inscriptions et des grutages Premier signal d'avertissement (4 courses à suivre) Pâtes party
Dimanche 31 octobre 2004	11h00 19h00	Premier signal d'avertissement (4 courses à suivre) Repas des régatiers
Lundi 1 ^{er} novembre 2004	10h00 14h00	Premier signal d'avertissement (3 courses à suivre) Heure limite de signal d'avertissement Remise des prix à suivre

9. TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront de type banane.

10. PENALITE DE REMPLACEMENT

10.1. Application de la règle 44.1

En modification de la règle 44.1 des RCV 2001-2004, la pénalité de rotation de 360° s'appliquera à l'ensemble des Classes admises à participer au championnat de France des Monotypes Habitables.

10.2. Le respect de la règle 42 - Propulsion pourra donner lieu à un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les instructions de course.

11. CLASSEMENTS

Le décompte des points sera établi en application de l'annexe A des RCV – A.4.1 système de points minima. Quatre manches devront être courues et validées pour retirer le plus mauvais résultat.

12. MODIFICATION AUX REGLES DE CLASSE

Chaque bateau devra être équipé d'une VHF aux normes et en état de fonctionnement.

13. GRUTAGE

Chaque voilier bénéficiera d'un grutage aller/retour gratuit. Avant le début de la compétition le grutage sera possible et gratuit à partir du jeudi 28 octobre 2004 et jusqu'au 30 octobre 10h.

14. DROIT D'APPEL

Conformément à la règle 70.4(a) des RCV 2001/2004, les décisions du jury ne seront pas susceptibles d'appel.

15. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARTENANCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques. Des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « championnat de France des Monotypes Habitables 2004 » à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

16. HEBERGEMENT

Maison du Tourisme de la Provence Côte d'Azur
Téléphone : +33(0)494385091 Fax : +33(0)494386178
E-mail : reservation@provence-azur.com



CHAMPIONNAT de FRANCE des MONOTYPES HABITABLES

Hyères - 28 octobre au 1er novembre 2004

BULLETIN D'INSCRIPTION

COORDONNEES DU SKIPPER :

Nom, prénom : _____

Adresse habituelle : _____

Code postal : Ville : _____

N° de tél. bureau : N° de tél. domicile :

N° Fax bureau : N° de Fax domicile :

E-mail : _____ N° Tél. portable :

COMPOSITION DE L'EQUIPAGE :

Nom, Prénom :	Né(e) le :			N° de licence 2004
Skipper : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM DU BATEAU : _____

Ce bulletin d'Inscription doit être adressé à:
Cercle d'Organisation de Yachting de Compétition Hyérois
 61, avenue du Dr Robin 83400 HYERES PORT

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier,
établi à l'ordre de : COYCH

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé jusqu'au 9 octobre 2004 (cachet de la poste faisant foi)

à 150 euros par bateau pour les Melges, Selection, J80, Surprise.

à 90 euros par bateau pour les Fun, Open 570, Corsaires, Neptunes 6,25.

A compter de cette date le montant des frais de constitution de dossier sera majoré de 50 euros.

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire pour chacun des coureurs mineurs) :

Je soussigné(e), Nom, prénom : _____ né(e) le : _____

Déclare sur l'honneur (rayer la/les mention(s) inutile(s)) :

avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle exercer la tutelle être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom) : _____

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MONOTYPES HABITABLES 2004 à Hyères

J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires

y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal,

précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Je soussigné(e), Nom, prénom : _____ né(e) le : _____

Déclare sur l'honneur (rayer la/les mention(s) inutile(s)) :

avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle exercer la tutelle être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom) : _____

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MONOTYPES HABITABLES 2004 à Hyères

J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires

y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal,

précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

SIGNATURES DU BARREUR ET DES EQUIPIERS(ES) : précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"

"J'accepte de me soumettre aux règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

" par son inscription, les signataires acceptent et autorisent à titre gratuit :

1. Les prises de vue et les photos du bateau et de son équipage (à terre comme sur l'eau) par les cameramen et photographes accrédités et toute personne autorisée par l'organisateur ou la FFV.

2. L'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction de ces prises de vues et photos par l'organisateur ou la FFV.

Le Skipper :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

INFORMATION MEDIA :

Palmarès de l'équipage :
